

22 avril 2004

Arrêté du Gouvernement wallon fixant le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne

Cet arrêté a été modifié par:

- l'AGW du 27 mai 2004;
- l'AGW du 25 août 2005;
- l'AGW du 1^{er} février 2007;
- l'AGW du [19 juin 2008](#) ;
- l'AGW du [5 décembre 2008](#) .

Consolidation officielle

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 87, modifié par les lois spéciales des 8 août 1988 et 16 juillet 1993;

Vu l'arrêté royal du 22 décembre 2000 fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'Etat applicables au personnel des services des gouvernements de Communauté et de Région et des Collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 14 janvier 2004;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 15 janvier 2004;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique, donné le 14 janvier 2004;

Vu le protocole n°414 du Comité de secteur n° XVI établi le 2 avril 2004

Sur la proposition du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Arrête:

Art. 1^{er}.

Le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne, établi en équivalent temps plein d'emplois, est fixé comme suit:

CHANCELLERIE

Directeur

1

Premier attaché - traducteur-réviseur (Namur)

1

Pool de la chancellerie

Niveau 1

4

Niveau 2 +

8

Niveau 2

5

Niveau 3

2

SECRETARIAT GENERAL

(... - AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Division du secrétariat général
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction du secrétariat général
Directeur
1
Direction juridique
Directeur
1
Direction de la communication
Directeur
1
Direction interdépartementale de l'intégration sociale
Directeur
1
Division du personnel
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction de la gestion administrative
Directeur
1
Direction de la gestion pécuniaire
Directeur
1
Division de la trésorerie
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction de la comptabilité générale
Directeur
1
Direction du financement
Directeur
1
Direction des recettes
Directeur
1
Direction du contentieux
Directeur
1
Division du budget
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction des études
Directeur
1
Direction du budget
Directeur
1
Direction du contrôle des dépenses
Directeur
1
Direction de la comptabilité départementale
Directeur
1
Division de la fonction publique
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction de la réglementation
Directeur
1
Direction de l'informatique
Directeur
1

Direction de l'aide à la gestion
 Directeur
 1
 Division du recrutement et de la formation
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction de la formation
 Directeur
 1
 Direction du recrutement
 Directeur
 1
 Direction de la documentation et des archives
 Directeur
 1
 Direction du support logistique
 Directeur
 1
 Premier gradué- construction (Namur)
 1
 Premier assistant- administratif (Namur)
 1
 Pool du secrétariat général
 Niveau 1
 116
 Niveau 2 +
 76
 Niveau 2
 169
 Niveau 3
 72
 Niveau 4
 194

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 (*Direction de la gestion des licences d'armes*
 1 – AGW du 27 mai 2004, art. 1^{er})
 Division de la politique économique
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction de la coordination, de la réglementation et des labels
 Directeur
 1
 Direction de la politique économique
 Directeur
 1
 Direction des programmes européens
 Directeur
 1
 Direction de l'information des aides
 Directeur
 1
 Division de l'industrie et du crédit public
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction de l'industrie
 Directeur
 1
 Direction du crédit public

Directeur
 1
 Direction de l'équipement des zones industrielles
 Directeur
 1
 Division des P.M.E.
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction des P.M.E.
 Directeur
 1
 Direction de conseil aux entreprises
 Directeur
 1
 Direction d'aides à la consultance
 Directeur
 1
 Division de l'inspection économique
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction de Liège
 Directeur
 1
 Direction de Namur et Brabant wallon
 Directeur
 1
 Direction de Charleroi
 Directeur
 1
 Division de l'emploi et de la formation professionnelle
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction de l'emploi et de l'immigration
 Directeur
 1
 Direction de la résorption du chômage
 Directeur
 1
 Direction de la formation professionnelle
 Directeur
 1
 Direction de l'inspection
 Directeur
 1
 Premier attaché - administratif (Namur)
 1
 Premier attaché - administratif (Mons)
 1
 Premier attaché - administratif (Liège)
 1
 (... – AGW du 19 juin 2008, art. 5, §1er.)
 Pool de la direction générale
 (Niveau 1
 163
 Niveau 2 +
 73
 Niveau 2
 113
 Niveau 3
 72 – AGW du 19 juin 2008, art. 5, §2.)

(Niveau 4

13 – AGW du 25 août 2005, art. 1^{er})

DIRECTION GENERALE DES TECHNOLOGIES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENERGIE

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Division de la recherche et de la coopération scientifique

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la recherche universitaire

Directeur

1

Direction de la coopération scientifique

Directeur

1

Division des aides aux entreprises

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction des aides générales

Directeur

1

Direction des aides spécifiques

Directeur

1

Direction de l'analyse financière et des brevets

Directeur

1

Division du contrôle et de la coordination des fonds structurels

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction du contrôle

Directeur

1

Direction des fonds structurels

Directeur

1

Division de l'Energie

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la distribution d'énergie

Directeur

1

Direction des opérations U.R.E.

Directeur

1

Pool de la direction générale

Niveau 1

79

Niveau 2+

28

Niveau 2

35

Niveau 3

13

Niveau 4

4

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la coordination de l'environnement

Directeur

1
Direction de la logistique
Directeur
1
Division de la nature et des forêts
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction des affaires générales
Directeur
1
Direction des ressources forestières
Directeur
1
Direction des espaces verts
Directeur
1
Premier gradué - Architecte de jardin, paysagiste ou sylviculture (Namur)
1
Premier assistant - Nature et forêts (Mariemont)
1
Premier assistant - Nature et forêts (Jumet)
1
Direction de la nature
Directeur
1
Direction de la chasse et de la pêche
Directeur
1
Premier assistant - nature et forêts (Namur)
2
Direction d'Arlon
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (Arlon)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Bouillon)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Florenville)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Habay-la-Neuve)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Virton)
2
Direction de Liège
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (Aywaille)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Verviers)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Liège)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Spa)
2
Direction de Marche
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (La Roche-en-Ardenne)
2

Premier assistant - Nature et forêts (Marche-en-Famenne)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Nassogne)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Saint-Hubert)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Vielsalm)
2
Direction de Mons
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (Nivelles)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Chimay)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Mons)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Thuin)
2
Direction de Namur
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (Namur)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Couvin)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Viroinval)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Philippeville)
2
Direction de Malmédy
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (Bullange)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Elsenborn)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Eupen-1)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Malmedy)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Saint-Vith)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Eupen-2)
2
Direction de Neufchâteau
Directeur
1
Premier assistant - Nature et forêts (Bertrix)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Libin)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Neufchâteau)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Paliseul)
2
Premier assistant - Nature et forêts (Wellin)
2

Direction de Dinant

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Dinant)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Beauraing)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Bièvre)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Rochefort)

2

Centre de recherche de la nature, des forêts et du bois (personnel scientifique)

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de biologie forestière

Directeur scientifique

1

Direction de la nature, de la chasse et de la pêche

Directeur scientifique

1

Direction de la technologie du bois

Directeur scientifique

1

Pool d'attachés scientifiques pour le centre

25

Division de la prévention et des autorisations

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la coordination de la prévention des pollutions

Directeur

1

Direction des autorisations

Directeur

1

Direction de Namur

Directeur

1

Direction de Liège

Directeur

1

Direction de Charleroi

Directeur

1

Direction de Mons

Directeur

1

Division des déchets (Office wallon des déchets - OWD)

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la prévention et de la gestion des déchets

Directeur

1

Direction des infrastructures de gestion de déchets

Directeur

1

Direction des instruments économiques

Directeur

1

Direction des statistiques et des transferts des déchets

Directeur

1

Division de l'Eau

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction des cours d'eau non navigables

Directeur

1

Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option agronomie (Namur- Service central- Service piégeage)

1

Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option travaux publics et construction (Liège)

1

Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option travaux publics et construction (Marche)

1

Premier attaché - ingénieur agronome sauf eaux et forêts, ingénieur industriel option travaux publics et construction (Mons)

1

Premier attaché - ingénieur agronome sauf eaux et forêts, ingénieur industriel option travaux publics et construction (Namur- Services extérieurs)

1

Direction des eaux de surface

Directeur

1

Direction des eaux souterraines

Directeur

1

Direction de l'épuration des eaux usées et de la distribution d'eau

Directeur

1

Direction de la taxe et de la redevance

Directeur

1

Direction de la protection des sols

Directeur

1

Division de la police de l'environnement

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction du service central

Directeur

1

Direction de Namur

Directeur

1

Direction de Liège

Directeur

1

Premier attaché - ingénieur civil, option chimie et industries agricoles, chimie-ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts - docteur en sciences ou en sciences chimiques (Eupen)

1

Direction de Charleroi

Directeur

1

Direction de Mons

Directeur

1

Pool de la Direction générale

(Niveau 1: 302.

Niveau 2+: 104.

Niveau 2 *: 737.

Niveau 3 **: 162.

Niveau 4: 230.

* Chaque emploi de niveau 2 libéré par un agent désigné pour occuper un emploi d'encadrement est supprimé.

** En ce qui concerne 28 emplois du niveau 3 du métier « nature et forêts », chaque fois qu'un de ces emplois se libère au niveau 3, un emploi est ajouté au niveau 2 et est retranché au niveau 3 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 3°).

DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la logistique et de la coordination

Directeur

1

Division des provinces et des entreprises publiques

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction des affaires provinciales

Directeur

1

Direction des entreprises publiques

Directeur

1

Division des communes

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction des études

Directeur

1

Direction de la coordination des services extérieurs

Directeur

1

Direction d'Arlon

Directeur

1

Direction de Liège

Directeur

1

Direction de Mons

Directeur

1

Direction de Namur

Directeur

1

Direction de Wavre

Directeur

1

Division des infrastructures routières subsidiées

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction du contrôle et des études

Directeur

1

Direction des voiries

Directeur

1

Division des bâtiments et des infrastructures sportives

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction des bâtiments

Directeur

1

Direction des infrastructures

Directeur

1

Pool de la direction générale

Niveau 1

(100 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 4^o)

Niveau 2+

28

Niveau 2

127

Niveau 3

78

Niveau 4

18

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Division de l'observatoire de l'habitat

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de l'observatoire de l'habitat

Directeur

1

Direction de la logistique et de la géomatique

Directeur

1

Division de l'aménagement et de l'urbanisme

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de l'urbanisme et de l'architecture

Directeur

1

Direction de l'aménagement opérationnel

Directeur

1

Direction de la politique foncière

Directeur

1

Direction de l'aménagement régional

Directeur

1

Direction des recours et du contentieux

Directeur

1

Direction de l'aménagement local

Directeur

1

Division du logement

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la qualité de l'habitat

Directeur

1

Direction des aides aux particuliers

Directeur
 1
 Direction des subventions aux organismes publics et privés
 Directeur
 1
 Direction de la tutelle et du contentieux
 Directeur
 1
 Division du patrimoine
 (... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
 Direction de la protection
 Directeur
 1
 Direction de la restauration
 Directeur
 1
 Direction de l'archéologie
 Directeur
 1
 Services extérieurs de la direction générale
 Direction de Namur
 Directeur
 1
 Direction de Liège-I
 Directeur
 1
 (*Direction de Eupen*
Directeur
 1 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 5^o)
 Direction de Liège II
 Directeur
 1
 Direction de Hainaut I
 Directeur
 1
 Direction de Hainaut II
 Directeur
 1
 Direction du Luxembourg
 Directeur
 1
 Direction du Brabant wallon
 Directeur
 1
 Pool de la direction générale
 Niveau 1
 219
 Niveau 2+
 83
 Niveau 2
 320
 Niveau 3
 119
 Niveau 4
 68

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction d'assistance technique

Directeur

1

Division de la politique agricole

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la politique agricole européenne et internationale

Directeur

1

Bureau de la coordination agricole

Directeur

1

Direction de la politique agricole régionale

Directeur

1

Direction de l'analyse économique agricole

Directeur

1

Division des aides à l'agriculture

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la coordination de l'intervention

Directeur

1

Premier gradué - comptabilité-commerce (Namur)

1

Direction du secteur animal

Directeur

1

Direction du secteur végétal

Directeur

1

Direction des structures agricoles

Directeur

1

Direction des contrôles

Directeur

1

Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option agronomie (Mons)

1

Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option agronomie (Huy)

1

Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option agronomie (Libramont)

1

Direction des services extérieurs d'Ath

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Ciney

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Libramont

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Malmédy

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Thuin

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Huy

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Wavre

Directeur

1

Division de la recherche, du développement et de la qualité

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction de la recherche

Directeur

1

Direction de la qualité des produits

Directeur

1

Direction du développement et de la vulgarisation

Directeur

1

Division de la gestion de l'espace rural

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Direction du remembrement et des travaux

Directeur

1

Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Mons)

1

Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Huy)

1

Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Libramont)

1

Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Wavre)

1

Direction du développement rural

Directeur

1

Pool de la direction générale

Niveau 1

143

Niveau 2+

137

Niveau 2

154

Niveau 3

102

Niveau 4

14

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Division de l'action sociale et des immigrés

(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)

Premier attaché - administratif (Arlon)

1

Premier attaché - administratif (Namur)

1

Premier attaché - administratif (Wavre)

1
Direction d'action sociale et des immigrés
Directeur
1
Direction de l'inspection
Directeur
1
Direction de Liège
Directeur
1
Direction de Mons
Directeur
1
Division du troisième âge et de la famille
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction de la famille
Directeur
1
Direction du troisième âge
Directeur
1
Division de la santé et des infrastructures
(... – AGW du 5 décembre 2008, art. 6)
Direction de la santé curative
Directeur
1
Direction des infrastructures
Directeur
1
Direction de l'hygiène
Directeur
1
Direction du contrôle et de l'inspection
Directeur
1
Pool de la direction générale
Niveau 1
71
Niveau 2+
44
Niveau 2
67
Niveau 3
42
Niveau 4
8

DIRECTION GENERALE DES RELATIONS EXTERIEURES

Directeur général
1
Division des relations internationales
Inspecteur général
1
Direction des accords internationaux et des affaires multilatérales
Directeur
1
Premier gradué - administratif (Bruxelles)

1
Direction de la coordination des questions européennes
Directeur
1
Pool de la direction générale
(Niveau 1
27
Niveau 2+
10
Niveau 2
13
Niveau 3
9
Niveau 4
1 – AGW du 25 août 2005, art. 2)

Art. 2.

§1^{er}. La comptabilisation des équivalents temps plein d'emploi se calcule comme suit:

- mandataire: une unité par mandataire;
- agent: une unité par agent, réduite uniquement dans le cas où l'agent preste de manière irréversible moins d'un temps plein en application d'une base légale ou réglementaire personnel contractuel, à l'exception des contractuels de remplacement: une unité ou la partie d'unité calculée sur base annuelle suivant les dispositions prévues dans le contrat de travail contractuels de remplacement: zéro équivalent temps plein.

§2. Au sein de chaque pool, la partie entière de la somme des équivalents temps plein définitivement libérés est pourvue conformément aux dispositions du Code de la fonction publique wallonne.

§3. Au sein de chaque pool, des contractuels de remplacement sont engagés conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel à concurrence du nombre d'équivalent temps plein momentanément libérés dont la rémunération n'est plus prise en charge par le Ministère ou remboursée à ce dernier.

Art. 3.

L'agent de rang A6 qui à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté occupe un emploi où une fonction d'encadrement au rang A5 est prévue, reste affecté sur cet emploi au moins jusqu'au moment où il remplit les conditions prévues par le Code de la fonction publique pour postuler une fonction d'encadrement au rang A5.

Art. 4.

Les fonctions d'encadrement visées par le présent arrêté s'ajoutent au nombre d'emplois de promotion établi selon les normes prévues à l'article LI.TIII.CV.4 du Code de la fonction publique.

Art. 5.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 14 janvier 1999, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2002, fixant le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne est abrogé.

Art. 6.

Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 22 avril 2004.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Ch. MICHEL